

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 MAI 2010

L'an deux mille dix, le vingt mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2010

Etaient présents : Joël MARCHAND, Sylvie AIRIAU, Michel HALOPÉ, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Hervé BORDAIS, Anne DESCHERES, Maurice TARROUX, Christian EDOUARD, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Eric MAKAGON, Joël PLUMÉ, Pierre LAGUIDE.

Etaient absents : Pascal PLUYAUD

Secrétaire de séance : Joël MARCHAND

Concernant le compte rendu de la séance du 22 avril 2010, Anne DESCHERES, Eric MAKAGON, Hervé BORDAIS, Joël PLUMÉ et Jean-Michel MARTIN DE MATOS font part de leur réserve sur la réalisation du velum et la qualité de la peinture même si le projet est bien abouti. Le reste du compte rendu n'appelant pas d'autre remarque, il est approuvé à l'unanimité.

◆ **AFFAIRES COMMUNALES**

Contrat Educatif Territorial Jeunesse et Sports

Monsieur le Maire présente le Contrat Educatif Territorial Jeunesse et Sports (CETJS) 2010-2012 conclu entre la Préfecture d'Indre-et-Loire et la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses. Issu d'un diagnostic préalable, le CETJS est formalisé par la signature d'une convention, qui présente les priorités éducatives partagées des différents partenaires locaux concernés (Communauté de Communes, communes, associations,...). La convention pose les engagements de chaque partenaire, y sont précisées les priorités du pôle Jeunesse, Sports, Vie Associative, et les axes de développement retenus pour le territoire concerné par les élus des collectivités et les acteurs associatifs locaux. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au Contrat Educatif Territorial Jeunesse et Sports (CETJS) 2010-2012. **(Délibération)**

Rue de la Vallée – Participation pour Voirie et Réseaux (Complément)

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1, L.332-11-1 et L.332-11-2 ; Vu la délibération n° 37/03 du 18 juin 2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Saint-Roch ; Vu la délibération n° 72/07 du 15 novembre 2007 décidant de la réalisation des travaux d'aménagement de la Rue de la Vallée sous le régime de la participation pour voirie et réseaux ; Considérant la nécessité de compléter les articles de la délibération n°72/07 afin qu'elle soit mentionnée dans les arrêtés d'autorisations d'occuper le sol ; Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur de la Rue de la Vallée implique des travaux d'aménagement supplémentaire de la voie existante ; Considérant qu'une adaptation de la limite des 80 mètres est motivée par les circonstances locales de ce secteur qui sont :

- La superficie de la zone parcellaire concernée par l'urbanisation future du secteur représente 15 060 m² ;
- Seule la zone parcellaire concernée par l'urbanisation future du secteur est soumise à la participation pour voirie et réseaux, les autres terrains situés de part et d'autre de la voie (RD 36) sont soit déjà urbanisés (et à ce titre ne peuvent être soumis à la PVR), soit situés sur la commune de FONDETTES.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide des points suivants et autorise le Maire à signer les conventions de versement préalables à la délivrance des autorisations d'occuper le sol et tous les documents relatifs à l'aménagement de la rue de la Vallée:

Article 1 : D'engager la réalisation des travaux d'aménagement supplémentaire de la voie existante dont le coût total estimé s'élève à 72 000,00 € H.T.. Ils correspondent aux dépenses suivantes :

Travaux	
Aménagement de la voirie	43 883,40 €
Electrification	1 122,00 €
Eclairage public	12 636,25 €
Maîtrise d'oeuvre	4 804,17 €
Imprévus	9 554,18 €
Coût Total H.T.	72 000,00 €

L'aménagement de la voirie consiste en une création de trottoirs visant à renforcer la sécurité des déplacements piétons. Cette réalisation est détaillée dans le descriptif technique joint. L'électrification de la zone est indispensable à l'implantation de futures constructions à usage d'habitation. La création de trottoirs est indissociable de l'implantation du réseau d'éclairage public ou de sa mise aux normes. Cette réalisation est détaillée dans le descriptif technique joint. L'ensemble de ces aménagements doit impérativement répondre à des normes techniques et être réalisées dans les règles de l'art, il y a donc lieu de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Article 2 : De fixer à **72 000,00 €** la part du coût des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : Les propriétés foncières concernées sont situées à 100 mètres de l'aménagement

Article 4 : De fixer le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 4,785 €

Article 5 : La commune de Saint-Roch s'engage à réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Vallée, en concertation avec l'aménageur foncier, au plus tard au 31 décembre 2010.

Article 6 : Cet avenant confirme et complète la délibération n°72/07 du 15 novembre 2007, décidant de la réalisation des travaux d'aménagement de la Rue de la Vallée sous le régime de la participation pour voirie et réseaux, qui reste en vigueur.

Article 7 : Que les montants de participation dus par mètre carré sont actualisés en fonction de l'évolution de l'index TP 01. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du code de l'urbanisme. **(Délibération)**

Monsieur le Maire indique que par courrier en date du 10 mai 2010, la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles souhaite que la liste des membres des Conseils Municipaux inscrits dans les commissions soit complétée si besoin. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Commissions	titulaires	suppléants
Conseil Communautaire	Alain ANCEAU	Joël MARCHAND
	Pascal PLUYAUD	Hervé BORDAIS
	Eric MAKAGON	Jean SOHIER
Bureau	Alain ANCEAU	
Cadre de vie - environnement	Pascal PLUYAUD	Pierre LAGUIDE
groupe de travail contrat om - redevances - déchetteries	Pascal PLUYAUD	Jean SOHIER
groupe de travail Bois des Rouchoux - Tourbières du Porteau - Sentiers de randonnée	Olivier CHASLES	Joël PLUME
groupe de travail sensibilisation scolaire	Christian EDOUARD	
Voirie	Alain ANCEAU	Michel HALOPÉ
Politique du logement - bâtiments	Hervé BORDAIS	Joël MARCHAND
Finances - achats	Jean SOHIER	Christian EDOUARD
Commission charges transférées	Alain ANCEAU	
Communication	Anne DESCHERES	
Sports - loisirs	Olivier CHASLES	Joël PLUME
Jeunesse - culture - loisirs	Sylvie AIRIAU	Jean-Michel MARTIN DE MATOS
groupe de travail jeunesse	Sylvie AIRIAU	
	Jean-Michel MARTIN DE MATOS	
groupe de travail culture	Olivier CHASLES	
	Sylvie AIRIAU	
Sites d'activités	Eric MAKAGON	Joël MARCHAND
Polaxis	Pierre LAGUIDE	Eric MAKAGON

(Délibération)

Groupe Scolaire – Travaux Complémentaires

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de construction du groupe scolaire « Yvan POMMAUX », le maître d'œuvre (B2I) a fait réaliser des travaux complémentaires à l'entreprise POUTIER pour reprendre plusieurs malfaçons. Considérant la requête de M. POUTIER ayant exposé la situation et notamment l'attribution de pénalités à son entreprise pour des retards répétés qui ont pénalisés la fin du chantier, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de prendre en charge 50 % du montant des matériaux mis en œuvre par l'entreprise POUTIER lors de ces travaux complémentaires pour un montant de 3 750,00 € T.T.C.. Après en avoir délibéré, par dix (10) voix contre (MME AIRIAU, BORDAIS, DESCHERES, EDOUARD, HALOPÉ, LAGUIDE, MAKAGON, MARTIN DE MATOS, PLUMÉ, SOHIER) et quatre (4) abstentions (MM. ANCEAU, CHASLES, MARCHAND, TARROUX), le Conseil Municipal décide de **ne pas prendre en charge** le montant de ces travaux. **(Délibération)**

♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

- Relations Publiques:
- Rapporteur : Sylvie AIRIAU

Les membres du Conseil reviennent sur le déroulement de la journée autour du Chêne qui s'est tenue le 9 mai dernier. Tous saluent la réussite de cette inauguration qui a rassemblé la population et plusieurs lettres de remerciement ont souligné ce point. Pierre LAGUIDE n'est pas satisfait de la communication alors que l'ensemble des membres du Conseil sont plutôt satisfaits même si tout n'a pas été parfait.

Sylvie AIRIAU fait le point sur la préparation du bulletin d'été « Entre Nous ». Il reste quelques articles à finaliser pour une distribution à la mi-juin.

- Voiries :
- Rapporteur : Michel HALOPÉ

Monsieur le Maire annonce que le règlement des voiries communautaires qu'il a présenté a été validé par le Bureau et qu'il sera présenté au prochain Conseil Communautaire. Ce règlement prévoit notamment que les voiries d'intérêt communautaire sont prolongées jusqu'au cœur de bourg.

La réflexion sur l'implantation d'une piste cyclable sur la RD 36 est toujours en cours avec le Conseil Général. Une réunion sera organisée avec la commune de Fondettes sur ce point.

Monsieur le Maire annonce au Conseil l'enfouissement des lignes haute tension sur la RD 36 au niveau de la Z.A Les Terrages en relation avec l'implantation de l'entreprise HYGECO sur la zone artisanale.

- Environnement:
- Rapporteur : Olivier CHASLES

Olivier CHASLES annonce que lors de sa réunion du 29 avril la commission environnement a fait le point sur les jeux d'enfants qui sont commandés et seront posés près du plateau sportif. Deux tables de pique nique y seront également installées. Un devis a été demandé à Jean VINDRAS pour la réalisation d'un banc à poser près du lutrin du Chêne.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'inscription de la commune au concours départemental des villages fleuris.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le SIEIL a enregistré la demande d'enfouissement des réseaux d'éclairage à son programme de travaux 2011 et demande de préciser le phasage des opérations.

- Bâtiments :
- Rapporteur : H BORDAIS

Concernant la création de vestiaires sportifs, Hervé BORDAIS a reçu l'ensemble des éléments lui permettant de préparer le CCTP. Celui-ci sera proposé à la validation de la commission début juin, puis la procédure d'appel d'offre pourra être lancée.

La machine à laver les sols a été livrée, la commission travaillera sur la réalisation du local de rangement à la salle polyvalente. Les cartes d'accès à la salle polyvalente ne fonctionnent pas correctement, un courrier sera adressé à l'entreprise.

Concernant les travaux de la mairie, le rideau de la salle du Conseil sera changé par les agents techniques et un second devis sera établi pour la porte de l'accueil. Après en avoir débattu, la deuxième tranche de travaux pourrait débuter en octobre.

- Personnel :
- Rapporteur : Alain ANCEAU

Monsieur le Maire annonce au Conseil la réunion de la commission afin de faire le point sur le contrat de Caroline De RESENDE et sur le recrutement en cours.

Michel HALOPE précise qu'il serait préférable de nommer un responsable du matériel technique afin de conserver le matériel en bon état notamment par un nettoyage plus soigné. Ce point sera abordé en commission.

Monsieur le Maire propose d'organiser un repas élus/agents avec leurs conjoints qui pourrait avoir lieu le 2 juillet. Beaucoup de personnes étant absentes à cette date, la date n'est pas fixée.

◆ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

Les membres du Conseil ont été destinataires du compte rendu de la dernière réunion de la commission culture de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.

◆ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier de M. VALLIER se plaignant des odeurs lors d'épandages par les agriculteurs. Il précise qu'il lui a indiqué que ces odeurs provenaient de Fondettes.

Monsieur le Maire rappelle la sortie au Puy du Fou organisée par le Comité des fêtes et précise qu'il reste des places disponibles.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il doit rencontrer M. AGEORGES, adjoint au Maire de Fondettes en charge des affaires scolaires afin d'aborder la convention de restauration scolaire des élèves du Collège Jean Roux.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la venue programmée le 11 juin 2010 de Madame la secrétaire Générale de la Préfecture sur la commune.

Hervé BORDAIS souhaite savoir si la citerne promise par la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles pour l'école sera livrée. Monsieur le Maire lui précise qu'il vaudra peut être mieux en acheter une.

Pierre LAGUIDE revient sur la rave party organisée le 1^{er} mai aux abords de la commune et souhaite savoir si les agents communaux ont participé au nettoyage. Michel HALOPÉ précise qu'ils ont ramassé les sacs déposés sur le bord de la chaussée.

Eric MAKAGON interroge le Conseil sur les absences de Pascal PLUYAUD. Monsieur le Maire lui précise que son activité ne lui permet pas toujours d'être disponible pour les réunions, mais qu'il n'y a pas de problème par ailleurs.

Olivier CHASLES souhaite conclure sur la journée du 9 mai en indiquant que quand toutes les compétences sont mises en œuvre, la réussite est au rendez-vous malgré les différences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Prochaine séance du Conseil Municipal le Jeudi 24 juin 2010 à 20h30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux